

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

N°002367

OBJET :

**Travaux de réhabilitation du
PAE « La Grange Basse »
à Bessan : mission de
coordination SPS confiée
au Bureau APAVE BÉZIERS
BÂTIMENT pour un montant
de 3.900,00 € HT soit, 4 680 €
TTC**

Réf : DY/LM (Infrastructures & bâtiments)
Rubrique dématérialisée : 1.7.6 « Actes
divers de commande publique »
Pièce annexe : Contrat SPS

Le Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée ;

VU la délibération N°3219 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 sur l'installation du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée,

VU la délibération n°3220 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du Président ;

VU l'article L 5211-10 du CGCT, qui indique que le Président de la Communauté d'agglomération peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de certaines matières dûment énumérées ;

VU la délibération N°3280 du conseil communautaire du 21 juillet 2020 accordant à monsieur le Président, par délégation et pour la durée de son mandat, des attributions de l'organe délibérant et, notamment, autorisant monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres inférieurs à 500 000 euros HT pour les fournitures et services et 1 000 000 euros HT pour les travaux ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de ces compétences en matière de développement économique, la collectivité va lancer des travaux de réhabilitation du Parc d'Activités Economiques Hérault Méditerranée « La Grange Basse » à Bessan ;

CONSIDÉRANT que cette opération nécessite une mission de coordination Sécurité Protection de la Santé (SPS).

DÉCIDE

- **Article 1 :** De confier au Bureau APAVE BÉZIERS BÂTIMENT, domicilié 5 Avenue de l'Occitanie 34760 Boujan sur Libron, une mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) des travailleurs afin que ce dernier coordonne les différents corps de métiers qui interviendront dans le cadre des travaux de réhabilitation du PAE « La Grange Basse » à Bessan pour un montant de 3 900,00 € HT, soit 4 680 € TTC.
- **Article 2 :** De prélever les dépenses sur le budget de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.
- **Article final :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et monsieur le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions du Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Fait à SAINT-THIBERY, le 22 septembre 2022

**Le Président,
Gilles D'ETTORE**

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication.

#signature#

RECU EN PREFECTURE

Le 22 septembre 2022

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20220921-C00236710-AR